

BIBLIOGRAPHIE

Gustave Ador.

Gustave Ador, par Robert de TRAZ. — Lausanne, Payot et C^{te}, 1919. In-16, 106 p.

C'est une heureuse idée qu'a eue la librairie Payot de faire paraître successivement, en rapides monographies, la vie des hommes du jour, que ces temps tourmentés désignèrent impérieusement à l'attention des peuples. Clémenceau, Foch, Wilson, Albert et Elisabeth de Belgique eurent tour à tour leur chroniqueur. Il convenait que M. Gustave Ador, Président du Comité International de la Croix-Rouge et Président de la Confédération Suisse, le philanthrope éclairé et le grand citoyen, figurât à côté de ces élus.

L'étude que vient de lui consacrer M. de Traz, se distingue par la netteté du trait, la nuance et l'ingéniosité des pensées. Les facultés d'analyste de l'auteur de la *Puritaine et l'Amour* se retrouvent dans ce morceau avec une rigoureuse exactitude. Il est vrai que son modèle se prêtait admirablement à ce portrait et que la carrière et la spiritualité d'une telle personnalité ne se rencontrent pas, assurément, tous les jours. M. de Traz a dû éprouver, je n'en doute pas, une plénitude de satisfaction à écrire cette biographie.

« Le Genevois, le Suisse, l'Européen », telle est l'ordonnance de son livre. On voit d'emblée par là ce qu'exprime cette classification de caractères, ou plutôt cette superposition d'images psychologiques. M. Gustave Ador a subi le génie de sa ville natale qui du particulier s'étend à l'universalisation. « Genève est patriote profondément, mais son patriotisme est en fonction du monde. »

L'âme de la cité marque de son empreinte celle des Genevois susceptibles de la suivre dans cet épanouissement par delà les cadres exigus du cantonalisme et du nationalisme. C'était déjà ce que voulait dire Stendhal — que M. de Traz semble s'être proposé pour maître — quand il écrivait : « N'est-il pas glorieux pour une petite ville de 26,000 habitants de forcer le voyageur à consacrer trois pages à la description de son carac-

BIBLIOGRAPHIE

Gustave Ador.

tère ? ». Le Genevois Gustave Ador, continue, maintient la tradition de ce foyer lumineux de forces universelles.

La vie d'un homme d'Etat est intimément liée à celle de ses discours. Son attitude le pose ; ses paroles le classent. Suisse, M. Gustave Ador l'est essentiellement par sa nature et ses goûts autant que par son rôle politique de Conseiller National d'abord et Conseiller Fédéral ensuite.

On sait dans quelles circonstances particulièrement douloureuses pour la Suisse, il fut élu au pouvoir exécutif et avec quelle maîtrise et quelle intelligence dès lors, il imposa ses vues.

Européen enfin, il me plaît de penser que ce titre de gloire, car c'est bien ainsi que M. de Traz l'entend, M. Gustave Ador le doit au rayonnement qui jaillit de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, dont il fut l'âme et l'organisateur en sa qualité de Président du Comité International de la Croix-Rouge. L'historique de cette admirable institution n'est plus à faire ¹. L'œuvre est trop connue. Elle était bien « le cœur de l'Europe », suivant le mot de l'écrivain autrichien Stefan Zweig.

Cette « montée harmonieuse d'un homme que l'existence

¹ A ce propos que M. de Traz me permette une petite rectification. On lit, page 85 : « Dès le mois d'octobre 1914, alors que nul texte ne lui en fournissait la justification légale, M. Ador propose l'échange entre belligérants des grands blessés et, soutenu par le pape — les deux Rome — intervint avec énergie, vers la fin de l'année auprès des gouvernements ». Or, c'est en se basant sur l'art. 2 de la Convention de Genève révisée le 6 juillet 1906 et munie de la signature des plénipotentiaires de 39 Etats, que le Conseil Fédéral, sollicité par le Président du Comité International de la Croix-Rouge, M. Ador, en l'occurrence, intervint auprès des Gouvernements allemand et français. En agissant ainsi, M. Ador ne faisait que suivre la ligne de conduite que lui dictait son devoir de chef du Comité International. Le pape de son côté, n'entreprit des démarches que vers les derniers jours de 1914.

L'internement (p. 86), que préconisa le Comité International en janvier 1915, est prévu également à l'art. 2 de la Convention de Genève de 1906. Nous renvoyons aussi le lecteur au début de l'article de M. Hoffer sur l'internement publié dans la *Revue* (n° 2, p. 159).

BIBLIOGRAPHIE

Gustave Ador.

favorise parce qu'il mérite ses faveurs et se montre égal aux situations à mesure qu'elles se présentent », M. de Traz l'analyse avec beaucoup de pénétration. Ses pages qui manquent peut-être de chaleur, n'en sont pas moins une belle leçon de civisme et d'humanité. Ch. G.

The Red Cross. The Story of its Foundation... and the Samaritan Services of Switzerland in the Great War (signé : J. C. Bechtler ; Allahabad, mars 1919). — Allahabad, impr. Belvedere Steam Printing Works, 1919. In-8, 23 p., pl. ¹

Histoire de la fondation de la Croix-Rouge, et exposé de l'œuvre du Comité International et de la Croix-Rouge Suisse pendant la guerre. Portraits de H. Dunant, Gustave Ador, vue de l'Agence Internationale des prisonniers de guerre, etc.

Office international d'hygiène publique, créé à Paris par l'arrangement international du 9 décembre 1907. Bulletin mensuel (Tome XI, fascicules 1, 2, 3, 4) — Paris, 195, Bd Saint Germain, janvier-avril 1919. In-8., 446 p.

Extrait des sommaires : n° de janvier : Conventions, lois et règlements sanitaires. I. Angleterre. a) Circulaire du « Local Government Board », en date du 28 juin 1918, aux conseils de Comtés et de bourgs de Comtés et à la municipalité de la ville de Londres sur la prévention et le traitement des maladies vénériennes. b) Circulaire du « Local Government Board », en date du 28 juin 1918, aux administrateurs des laboratoires agréés en exécution des « Public health (venereal diseases) regulations », de 1916, sur le diagnostic et le traitement des maladies vénériennes. II. Pays-Bas, (Colonie de Curaçao). a) Ordonnance du 18 juin 1917, portant application de nouvelles mesures de quarantaine. b) Arrêté du 11 décembre 1917, déterminant les mesures de quarantaine auxquelles seront ou pourront être soumis les navires ayant été l'objet d'une visite

¹ Voy. une 1^{re} édition mentionnée au *Bulletin international*, t. XLVIII, 1917, p. 132.